



## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 104.2019

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29				
En exercice :	27				
Qui ont pris part à la délibération :	23	Pour : 23	Contre : 0		

*Date de la convocation :* 30 septembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le sept octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents :** MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. MANERO. Mmes BALAGUE. SOULIER. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs :** Mme DETUYAT à Mme BALAGUE. Mme VIGNE-DREUILHE à M. ANDRE. Mme LABORDE à M. MANERO. M. THOMAS à M. FERRARI.

**Absents excusés :** Mmes DETUYAT. VIGNE DREUILHE. LABORDE. MM. PEGOURIE. POUVILLON. THOMAS. Mmes ESTAUN. OVADIA.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

### **Objet de la délibération : ECOLE DE MUSIQUE D'AUCAMVILLE : APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**Exposé :**

Par délibération n°55.2019 du 21 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Ecole de Musique d'Aucamville » pour l'année 2019.

Cette dernière définit les modalités de participation de la ville au financement des activités de l'association ainsi que les engagements réciproques des parties.

L'Ecole de musique d'Aucamville, au-delà de sa mission traditionnelle d'enseignement de la musique, s'est engagée depuis de nombreuses années aux côtés de la commune, en contribuant à la vie culturelle locale via un partenariat sur plusieurs manifestations et actions d'éducation artistique et culturelles municipales.

Ce partenariat s'est développé ces dernières années avec un engagement accru des enseignants de l'école sur le Festival de guitare d'Aucamville et du nord toulousain et la Fête de la musique notamment, ainsi que divers projets artistiques.

A ce titre, le président de l'Ecole de musique a sollicité pour 2019 une subvention supplémentaire et exceptionnelle de 2 000 euros.

Il est proposé de prendre en compte cette évolution dans un avenant à la convention.

### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L. 2311-7,

Vu le projet d'avenant annexé,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Adjoint au maire, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1 :** d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Ecole de Musique d'Aucamville ».

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Article 3 :** d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

### **Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20191007-07102019\_104-DE  
Reçu le 18/10/2019  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAI  
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#0C144E545246522D323133313  
0303232353030303139,O=MAIR  
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL  
BAN CEDEX,C=FR  
18/10/2019 Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E